



Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2024-205 décrétant une dépense de 235 200 \$ et un emprunt au fonds général de 200 000 \$ pour le remplacement du système de déphosphatation physico-chimique

Veillez prendre avis que lors d'une séance extraordinaire de son conseil tenue le 17 septembre 2024, la municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2024-205 intitulé *Règlement n° 2024-205 décrétant une dépense de 235 200 \$ et un emprunt au fonds général de 200 000 \$ pour le remplacement du système de déphosphatation physico-chimique* ;

Que ce règlement a pour objet :

- d'autoriser le conseil à dépenser une somme de 235 200\$ pour les travaux de remplacement du système de déphosphatation physico-chimique de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité;
- d'autoriser l'emprunt d'une somme de 200 000\$ du fonds général, représentant 85% de la dépense.

Que ce règlement a fait l'objet d'un registre accessible de 9h à 19h le 24 septembre 2024, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité situé au 3, chemin de Hatley, et est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter ;

Que le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à été déposé lors de la séance du 8 octobre 2024 ;

Que le règlement no 2024-205 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 9 octobre 2024 ;

Le règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de Ville situé au 3, chemin de Hatley, Compton, aux heures d'ouverture régulières (8h30 à 12h et 13h à 17h du lundi au jeudi).

Donné à Compton, le 9 octobre 2024,

André Martel
Directeur général
Greffier-trésorier